

225C0970
FR0000054215-OP003-AS02

11 juin 2025

- Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

UNIBEL
(Euronext Paris)

1. BNP Paribas a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société UNIBEL, soit du 27 mai au 9 juin 2025 inclus, la société anonyme Comptoir Général des Fromagers Français a acquis, au prix unitaire de 1 180 €, 16 368 actions UNIBEL par l'intermédiaire du membre du marché acheteur qu'elle a désigné.

À la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, l'initiateur détient de concert 2 305 468 actions UNIBEL représentant 3 950 977 droits de vote, soit 99,22% du capital et 93,93% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

¹ Sur la base d'un capital composé de 2 323 572 actions représentant 4 206 279 droits de vote au 23 mai 2025 en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

	Actions	% capital	Droits de vote en AGO (hors affectation des résultats) et en AGE	% droits de vote en AGO (hors affectation des résultats) et en AGE	Droits de vote en AGO (affectation des résultats)	% droits de vote en AGO (affectation des résultats)
C.G.F.F. ²	687 711	29,60	1 359 054	32,31	1 359 054	32,31
R.F.E. ²	574 751	24,74	1 149 502	27,33	1 149 502	27,33
C.I.A.N.A.S. ²	240 001	10,33	480 002	11,41	480 002	11,41
Personnes physiques ³	150 280	6,47	300 560	7,15	300 560	7,15
HFBBDE SA ⁴	171 634	7,39	343 268	8,16	343 268	8,16
Octopus ⁵	163 246	7,03	163 246	3,88	163 246	3,88
Sofico ⁶	196 350	8,45	-	-	-	-
Autres sociétés ⁷	89 193	3,84	155 345	3,69	155 345	3,69
Autodétention ⁸	32 302	1,39	-	-	-	-
Total concert familles Fiévet, Sauvín et Dufort	2 305 468	99,22	3 950 977	93,93	3 950 977	93,93

2. La suspension de la cotation des actions de la société UNIBEL est maintenue dans l'attente de la mise en œuvre du retrait obligatoire.

² Société contrôlée par les familles Fiévet et Sauvín.

³ A savoir Mme Eliane Fiévet, Mme Valentine Fiévet, Mlle Fet-Nat Bailly, M. Antoine Fiévet, Mme Isabelle Fiévet, Mme Marine Fiévet, M. Gaspard Fiévet, M. Lancelot Fiévet, M. Laurent Fiévet, Madame Catherine Sauvín, Madame Marion Sauvín et son enfant mineur, M. Jules Roidor, Mlle Ines Roidor, M. Florian Sauvín et ses enfants mineurs, M. Thomas Sauvín et son enfant mineur, M. Stéphane Dufort, Mme Clémentine Dufort épouse Costet, M. Jean-Thierry Dufort, étant précisé que compte tenu de démembrements de propriété d'actions UNIBEL, certaines personnes physiques détiennent, conformément aux statuts de la société, en leur qualité de nus-proprétaires d'actions démembrées, des droits de vote exerçables uniquement en assemblée générale ordinaire (hors affectation des résultats) et en assemblée générale extraordinaire, et d'autres, en leur qualité d'usufruitiers d'actions démembrées, en assemblée générale ordinaire pour les décisions d'affectation des résultats.

⁴ Société contrôlée par Clémentine Dufort épouse Costet, Stéphane Dufort et Jean-Thierry Dufort.

⁵ Société contrôlée par la famille Sauvín.

⁶ Société contrôlée par UNIBEL, les actions UNIBEL qu'elle possède étant assimilées aux actions détenues par les membres du concert contrôlant UNIBEL en application des dispositions de l'article L.233-9, I, 2° du Code de commerce.

⁷ H.V.F. (contrôlée par la famille Fiévet), Sequoia (contrôlée par la famille Fiévet), SCP Marsau (contrôlée par la famille Sauvín), Lobster IC (contrôlée par la famille Sauvín), H.P.F.F.S. (contrôlée par la famille Sauvín), Fievet Frères (contrôlée par les familles Fiévet et Sauvín), et S.C.I.F. (contrôlée par les familles Fiévet et Sauvín).

⁸ Autodétention assimilée en application des dispositions de l'article L. 233-9 I, 2° du code de commerce.